

Octobre 2013



منظمة الأغذية  
والزراعة للأمم  
المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food and  
Agriculture  
Organization  
of the  
United Nations

Organisation des  
Nations Unies  
pour  
l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная  
организация  
Объединенных  
Наций

Organización  
de las  
Naciones Unidas  
para la  
Alimentación y la  
Agricultura

## CONSEIL

### Cent quarante-huitième session

Rome, 2-6 décembre 2013

### Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO

#### Résumé

Conformément à l'Action 2.31 du Plan d'action immédiat pour le renouveau de la FAO, le Conseil est informé des débats d'autres instances intéressant l'Organisation. Les exposés présentés à la cent quarante-huitième session du Conseil porteront sur les thèmes suivants:

- 1) Cinquième session de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
- 2) Résultats de la récente Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
- 3) Initiative Énergie durable pour tous
- 4) Programme de développement pour l'après-2015
- 5) Faits nouveaux en matière de nutrition au plan international
- 6) Sommet mondial d'Action pour les océans à l'appui de la sécurité alimentaire et de la croissance bleue
- 7) Conférence internationale sur les forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition (Rome, mai 2013)
- 8) Année internationale de l'agriculture familiale (2014)

#### Suite que le Conseil est invité à donner

Les thèmes ci-dessus sont présentés à la cent quarante-huitième session du Conseil pour information seulement.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)



mi728f

## I. Cinquième session de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

1. La cinquième session de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture a eu lieu à Mascate (Oman), du 24 au 28 septembre 2013, avec le soutien du Gouvernement omanais. L'Organe directeur a rappelé l'importance du Traité, en tant qu'élément de base du Régime international relatif à l'accès aux ressources et au partage des avantages en découlant, et a pris des décisions déterminantes afin de faciliter l'évolution nécessaire du Traité au cours du prochain exercice biennal. Une avancée majeure de la cinquième session a été la création du *Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d'accès aux ressources et de partage des avantages en découlant*. Ce Groupe de travail mettra au point une série de mesures visant à:

- a) augmenter les versements et contributions des utilisateurs au profit du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages de manière durable et prévisible à long terme;
- b) améliorer le fonctionnement du Système multilatéral au moyen de mesures supplémentaires.

2. Malgré la crise économique actuelle, les Parties contractantes se sont montrées déterminées à poursuivre la mise en œuvre du Traité et ont adopté pour l'exercice biennal 2014-2015 un budget d'un montant effectif identique à celui de l'exercice 2012-2013. Outre la création du Groupe de travail, l'Organe directeur est aussi convenu de renforcer la collaboration avec les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique et du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures sur les plans des politiques et des activités opérationnelles, au moyen de la création de postes de chargé de liaison, en tenant compte de la coopération existante avec la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO. L'Organe directeur a en outre adopté une résolution sur les droits des agriculteurs et un programme de travail sur l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, qui sera mis en œuvre en coopération avec les unités techniques compétentes de la FAO, au titre de l'objectif stratégique 2 du nouveau cadre stratégique de l'Organisation. Il a aussi été annoncé qu'un troisième appel à propositions pour le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages serait lancé en vue d'aider les agriculteurs des pays en développement à conserver et à utiliser leurs ressources phylogénétiques et à adapter leurs cultures cultivées au changement climatique. Des initiatives de partage des avantages non monétaires ont en outre été approuvées par l'Organe directeur, notamment une plateforme pour le codéveloppement et le transfert de technologie au service des petits exploitants, qui favorisera les transferts de technologies sud-sud et nord-sud.

## II. Résultats de la récente Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

3. En septembre 2013, à sa onzième réunion, la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a pris plusieurs décisions dont le but était de promouvoir la mise en œuvre du Plan-cadre stratégique décennal de la Convention. Il s'agissait en particulier des mesures suivantes:

- la création d'une *interface science-politique* permettant de donner plus de poids à la Convention en tant qu'autorité mondiale sur la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse. À ce sujet, la FAO s'est félicitée que la Conférence des Parties ait reconnu le rôle joué par le Groupe technique intergouvernemental sur les sols du Partenariat mondial sur les sols dans la communication, par l'intermédiaire de cette interface, d'avis scientifiques et techniques sur la mise en œuvre de la Convention.
- la mise au point d'un *portail facilitant l'échange des connaissances scientifiques* visant à améliorer la gestion des connaissances. La FAO continuera de contribuer aux activités de la Convention liées à la connaissance au moyen de son programme sur les meilleures pratiques de gestion et de ses systèmes d'information sur les ressources naturelles, au titre de l'objectif stratégique 2 de l'Organisation.

- *l'établissement du Mécanisme mondial de la Convention* à Bonn, avec l'appui d'un agent de liaison à Rome. La FAO est prête à renforcer sa coopération avec le Mécanisme mondial et le Secrétariat exécutif de la Convention dans le cadre des nouvelles dispositions.

4. Des progrès ont aussi été obtenus grâce à la décision prise par la Conférence des Parties d'évaluer la mise en œuvre de la Convention à partir d'*indicateurs des résultats et des progrès obtenus* et de *donner suite aux engagements pris lors de la Conférence Rio+20*. La FAO renforcera son appui sur ces points au moyen, en particulier, de ses programmes sur la dégradation des terres et l'évaluation et la mise en œuvre de la gestion durable des terres, la restauration des paysages forestiers et la gestion durable des forêts, à tous les niveaux et d'une région à l'autre, notamment par l'intermédiaire de l'évaluation de la dégradation des terres dans les zones arides/étude mondiale des approches et des technologies de conservation et de l'Initiative de la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel.

5. La réflexion sur le *concept de neutralité de la dégradation des terres* dans les zones arides et son éventuelle validité se poursuivra car aucun accord n'a été conclu sur cette question. Le rôle du secteur privé au sein de la Convention a été examiné et les pays Parties ont été invités à encourager, dans le cadre de partenariats public-privé, l'investissement du secteur privé dans la gestion durable des terres dans les zones arides.

6. À l'appui des engagements pris lors de la Conférence Rio+20, la FAO continuera de collaborer avec les pays afin d'insister sur l'importance cruciale qu'il faut accorder aux sols, à l'eau et aux forêts dans l'élaboration des objectifs de développement durable. L'Organisation donnera un nouvel élan à sa coopération avec le Secrétariat de la Convention, sur la base des décisions prises par la Conférence des Parties à sa onzième réunion, et en tirant parti de son nouveau cadre stratégique.

### III. Initiative Énergie durable pour tous

7. En 2012, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé une résolution déclarant la décennie 2014-2024 *Décennie de l'énergie renouvelable pour tous*, question qui intéresse particulièrement le mandat de la FAO car l'énergie joue un rôle fondamental pour la réalisation des objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition. En 2012, dans le cadre de la *Décennie de l'énergie renouvelable pour tous*, le Secrétaire général de l'ONU a lancé l'initiative *Énergie durable pour tous*, sous la conduite du Groupe de haut niveau du Secrétaire général, dans le but d'atteindre trois objectifs à l'horizon 2030: l'accès universel aux services énergétiques modernes, le doublement du taux d'amélioration de l'efficacité énergétique et le doublement de la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique.

8. Compte tenu des liens étroits entre l'énergie et la sécurité alimentaire et conformément aux objectifs de l'initiative *Énergie durable pour tous*, la FAO a mis au point un programme multipartenaires pour des systèmes de production alimentaire énergétiquement rationnels et respectueux de l'humain et du climat (*Energy-Food Systems for People and Climate*), dont l'objectif est d'améliorer l'accès aux services énergétiques modernes à toutes les étapes de la chaîne agroalimentaire, en particulier au moyen de systèmes intégrés de production d'aliments et d'énergie, d'améliorer l'efficacité énergétique et de diversifier le bouquet énergétique en augmentant progressivement la part des énergies renouvelables. Ce programme est la contribution directe de la FAO à la réalisation des objectifs de l'initiative *Énergie durable pour tous* et l'Organisation est convenue de coprésider deux mesures à fort impact du programme d'action de l'initiative, ainsi que des initiatives à impact élevé en la matière: une initiative sur le lien eau-énergie-alimentation (*Water-Energy-Food Nexus*), avec le gouvernement allemand, une autre sur les bioénergies durables (*Sustainable Bioenergy*), avec l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et l'entreprise de biotechnologie Novozymes.

### IV. Programme de développement pour l'après-2015

9. Compte tenu de la proximité de l'échéance des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), fixée à 2015, des débats sont en cours au sein du système des Nations Unies sur le programme et cadre de développement pour l'après-2015. Le Groupe des Nations Unies pour le

développement a soutenu l'organisation d'une centaine de concertations nationales et consultations mondiales sur onze thèmes, dont il a été tenu compte dans le rapport sur l'après-2015 du Groupe de haut niveau de personnalités éminentes et au cours des débats de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2013. En même temps, dans le cadre de la suite donnée aux engagements pris lors de la Conférence Rio+20, le Groupe de travail ouvert des Nations unies poursuit la définition des objectifs de développement durable qui remplaceront les objectifs du Millénaire pour le développement. Les consultations mondiales et les débats du Groupe de travail ouvert ont déjà permis des échanges mutuellement enrichissants et l'on attend de ces deux initiatives qu'elles convergent pour ne plus former qu'un vaste programme de développement, assorti d'un ensemble cohérent d'objectifs pour l'après-2015. Les organisations ayant leur siège à Rome considèrent que la faim, la sécurité alimentaire, la nutrition, l'agriculture et le *Défi Faim Zéro* sont des sujets que l'on peut envisager dans un cadre unique afin d'encourager l'élaboration de positions communes. Le processus relatif à l'après 2015 est très complexe et nécessite du temps et des ressources.

10. Il est important que la FAO s'engage de manière sélective et ciblée au cours des deux prochaines années pour que les domaines relevant de son mandat et ses domaines de compétence figurent au premier rang des priorités des décideurs et pour que les questions relevant de la sécurité alimentaire, de l'agriculture et des ressources naturelles soient partie intégrante des futurs objectifs mondiaux. L'Organisation a constitué en interne une équipe spéciale chargée de diriger et de coordonner ces efforts, en lien étroit avec un groupe de travail technique couvrant tous les départements et unités techniques. Elle s'emploie aussi, en étroite collaboration avec les autres organisations ayant leur siège à Rome, à ce qu'un engagement systématique, proactif et cohérent soit pris en faveur du programme de développement pour l'après-2015 et du suivi des décisions prises à la Conférence Rio+20.

11. Le Conseil, à sa cent quarante-cinquième session (3-7 décembre 2012), a été informé de l'état d'avancement de la *Consultation thématique mondiale sur la faim, la sécurité alimentaire et la nutrition*, coprésidée par la FAO et le Programme alimentaire mondial (PAM), organisée en étroite collaboration avec le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), et coparrainée par les Gouvernements espagnol et colombien. Les résultats de la consultation ont été présentés aux États Membres dans le cadre d'un événement parallèle organisé pendant la cent quarante-cinquième session du Conseil. Ils ont été largement diffusés et bien accueillis par de nombreuses parties prenantes, notamment par les décideurs de l'ONU, à New York. De même, pendant la trente-huitième session de la Conférence de la FAO (15-22 juin 2013), l'Organisation a organisé un événement parallèle consacré au suivi des questions de sécurité alimentaire et nutrition pour l'après-2015. La FAO a participé activement aux activités du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable en contribuant à l'élaboration de nombreuses fiches thématiques interorganisations et a codirigé la mise au point des fiches sur l'agriculture durable (avec le FIDA) et sur la sécurité alimentaire et la nutrition (avec le PAM). Elle codirige aussi la mise au point des fiches sur les océans et les mers, sur les forêts et sur la diversité biologique. Pendant la quarantième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), les organisations ayant leur siège à Rome ont organisé un événement spécial multipartite sur la gestion des ressources naturelles dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 afin de faire mieux comprendre les synergies et éventuelles relations d'interdépendance entre les objectifs de sécurité alimentaire et la gestion durable des ressources naturelles, ainsi que la nécessité de mettre les petits producteurs de denrées alimentaires et les groupes de population en proie à l'insécurité alimentaire en position d'agir pour instaurer des systèmes alimentaires viables et aptes à résister aux crises.

12. Les Membres manifestent de plus en plus d'intérêt pour la réflexion sur l'après-2015 et la suite à donner aux engagements pris lors de la Conférence Rio+20, en particulier en ce qui concerne la contribution de la FAO et la coordination à assurer avec d'autres organismes des Nations Unies pour que la sécurité alimentaire, l'agriculture et la gestion durable des ressources naturelles occupent une place prépondérante dans le programme de développement pour l'après-2015. En 2014, les conférences régionales de la FAO permettront d'informer les Membres de l'évolution de ces processus et d'obtenir leur point de vue et leurs observations dans une perspective régionale.

## V. Faits nouveaux en matière de nutrition au plan international

13. Au cours de l'année 2013, plusieurs activités ont été mises au point pour que la question de la nutrition soit toujours plus prise en compte parmi les grandes priorités de développement sur le plan international. Le Gouvernement britannique a par exemple organisé la réunion *Nutrition pour la croissance: Vaincre la faim grâce au commerce et à la science* (Londres, 8 juin 2013), au cours de laquelle a été constitué un groupe mondial d'experts sur l'agriculture et les systèmes alimentaires au service de la nutrition. Le groupe d'experts a pour ambition de jouer un rôle moteur dans la recherche et l'élaboration de politiques à l'échelle mondiale, pour que l'agriculture et les systèmes alimentaires contribuent au maximum à la nutrition et à la santé, en particulier pour les femmes et les enfants. Il entend aussi collecter et examiner des données sur l'agriculture dans le but d'améliorer la nutrition et d'assurer une gouvernance mondiale en faveur d'investissements et de politiques agricoles qui appuient la nutrition et contribuent à l'élimination de la faim. Au cours de la réunion, les cinq organismes du système des Nations Unies qui ont un mandat dans le domaine de la nutrition (la FAO, le FIDA, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le PAM et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)) se sont engagés conjointement à continuer d'appuyer les efforts consentis en matière de nutrition au niveau des pays et à augmenter et renforcer la collaboration et la coordination à l'échelle mondiale au sein du système des Nations Unies. Ils ont décidé d'apporter leur soutien au *Réseau du système des Nations Unies pour le renforcement de la nutrition (SUN)* et d'approuver le plan de travail, officiellement lancé à Nairobi (Kenya), en août 2013. En outre, la série *Lancet Nutrition* lancée en 2013 contient des informations actualisées sur les initiatives sensibles aux problèmes de nutrition ou spécifiquement axées sur la nutrition.

14. Toutes ces initiatives seront examinées au cours de la *Réunion technique préparatoire* (Rome, 13-15 novembre 2013) de la deuxième *Conférence internationale sur la nutrition (CIN-2)*, qui se tiendra au Siège de la FAO à Rome, du 19 au 21 novembre 2014. La CIN-2 vise à agir en amont et concrètement sur le plan des politiques, au niveau mondial, contre la persistance de niveaux inacceptables de malnutrition. Cette conférence de haut niveau vise à définir un plan directeur souple qui permette de s'attaquer aux principaux problèmes nutritionnels et de recenser les priorités de la coopération internationale dans le domaine de la nutrition. Les pays membres sont invités à participer activement au processus de préparation de la conférence, notamment par le biais de la quarantième session du CSA (Rome, 7-11 octobre 2013) et des suites qui lui seront données. En outre, des liens concrets sont noués avec l'Exposition universelle Milan 2015, avec le programme de développement pour l'après-2015 des Nations Unies et avec le *Défi Faim Zéro*.

## VI. Sommet mondial d'Action pour les océans à l'appui de la sécurité alimentaire et de la croissance bleue

15. Le Sommet mondial d'Action pour les océans à l'appui de la sécurité alimentaire et de la croissance bleue, prévu à l'origine du 9 au 13 septembre 2013 à La Haye (Pays-Bas) et organisé conjointement par le Gouvernement néerlandais et la Banque mondiale, devrait se tenir en mai 2014. La FAO a accepté d'en être l'un des co-organisateurs.

16. Depuis la proposition de convoquer un sommet axé sur l'action en faveur des océans, des efforts considérables sont consentis afin d'obtenir des contributions à ce sujet et de faire du Sommet un événement mondial de transformation. En conséquence, la question de l'action sur les océans prend de l'ampleur au sein des gouvernements, des organisations internationales, du secteur privé et de la société civile. Des progrès importants sont obtenus dans la recherche des moyens qui permettraient à ces entités de collaborer davantage et à une échelle actuellement hors de leur portée. Plusieurs partenaires clés ayant indiqué qu'il importait de disposer de suffisamment de temps pour tirer parti de ces avancées et préparatifs, les co-organisateurs sont convenus de chercher à organiser le Sommet en mai 2014, afin de saisir les opportunités offertes.

17. La FAO, en tant que co-organisatrice, continue d'apporter son soutien sans faille au Sommet, qu'elle envisage comme une plateforme visant à mettre en valeur l'engagement de la communauté internationale en faveur d'océans en bonne santé et de la mobilisation d'une importante action à grande échelle, et collabore étroitement avec des partenaires clés.

## **VII. Conférence internationale sur les forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition (Rome, mai 2013)**

18. En mai 2013, la FAO a organisé la Conférence internationale sur les forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le but d'améliorer la compréhension du rôle important que les forêts, les arbres dans les exploitations et les systèmes agroforestiers peuvent jouer dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition des populations rurales, en particulier dans les pays en développement. La conférence a proposé des moyens d'intégrer ces connaissances dans les décisions sur les politiques forestières aux niveaux national et international. La conférence a mis en évidence les nombreuses manières selon lesquelles les forêts, les arbres dans les exploitations et les systèmes agroforestiers fournissent des aliments nutritifs, de l'énergie et du fourrage, contribuent à la pollinisation et créent des revenus, des opportunités d'emploi et des services écosystémiques bénéfiques pour l'agriculture. Les participants ont recensé les principaux obstacles en la matière et déterminé des approches innovantes et des possibilités nouvelles qui permettraient de renforcer la contribution des forêts et des arbres hors forêts à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

19. La conférence a conclu que le rôle des forêts et des arbres hors forêts dans la lutte contre la faim exige une bien plus grande attention et devrait être intégré aux stratégies en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Les principales recommandations issues de la conférence étaient les suivantes:

- i) établir des régimes foncier et forestier sûrs et un accès équitable aux ressources en appliquant les principes présentés dans les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale;
- ii) mettre au point des mécanismes de coordination entre les secteurs de l'agriculture, des forêts, de l'élevage, des pêches, de l'énergie, de l'exploitation minière et d'autres secteurs pertinents afin d'assurer une plus grande cohérence des interventions en matière de sécurité alimentaire et de nutrition et un meilleur alignement des politiques;
- iii) encourager l'élaboration de politiques qui permettent d'accroître l'accès des petits exploitants au crédit, aux technologies, aux services de vulgarisation, à l'assurance, aux marchés pour leurs produits forestiers et aux services écosystémiques;
- iv) obtenir l'égalité entre les sexes dans la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et stratégies d'investissement en matière de sécurité alimentaire, de nutrition et de lutte contre la pauvreté;
- v) renforcer les mécanismes de collecte et de diffusion en temps utile des données relatives à la contribution des forêts et des arbres à la sécurité alimentaire et à la nutrition, en vue de leur utilisation dans l'élaboration de politiques.

## **VIII. Année internationale de l'agriculture familiale (2014)**

20. À sa soixante-sixième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé l'année 2014 «Année internationale de l'agriculture familiale»<sup>1</sup>, et a invité la FAO à en faciliter la célébration. L'Année internationale de l'agriculture familiale a été officiellement lancée le 22 novembre 2013 au Siège de l'ONU, à New York. À cette occasion, plusieurs Ambassadeurs spéciaux ont été nommés.

21. À l'approche de 2014, la FAO organise une série de concertations régionales auxquelles participent différents acteurs (associations d'agriculteurs familiaux et autres organisations concernées, représentants des gouvernements, secteur privé, organisations de la société civile, chercheurs, etc.). L'objectif est de mieux comprendre la situation de l'agriculture familiale dans chaque région et, notamment, de recenser des défis à relever et des occasions à saisir en matière de grandes orientations

---

<sup>1</sup> A/RES/66/222.

et d'investissements agricoles à l'appui de la réalisation des objectifs en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et visant l'élimination concrète de la faim et de la pauvreté rurale, avec pour principe de base la recherche d'un développement rural fondé sur le respect de l'environnement et de la diversité biologique. L'Année internationale de l'agriculture familiale est envisagée comme un outil qui permettra d'encourager la mise au point de politiques dynamiques en faveur du développement durable des systèmes agricoles axés sur l'agriculture familiale, les groupes communautaires, les groupes indigènes, les coopératives et les familles de pêcheurs, en ayant pour principe de base la lutte contre la pauvreté et la faim.

22. À la demande du Comité directeur international, la question de l'agriculture familiale sera inscrite au programme de travail des conférences régionales de la FAO prévues en 2014, ce qui, grâce à la participation de différents acteurs dans le cadre de la célébration de l'Année internationale de l'agriculture familiale, permettra d'avoir des échanges de vues constructifs.